

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS

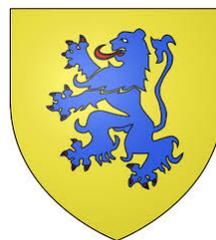
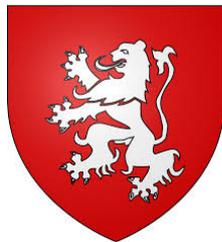


Tympan de Donzy-le-Pré – Sceau de Mahaut de Courtenay



MAISON D'ANGERANT

*(D'ANGERON, D'AUGERON, DAMGIRON, D'AUGERAN, D'AUGERAND,
D'AUGERENT, D'AUGERANS...ETC.)*



*En Nivernais : « de gueules au lion d'argent »
alias « d'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules »*

« Isabel d'Angeran », femme de Jean de La Rivière et mère des Premiers Chambellans Jean et Bureau, était la fille d'Hugues d'Angeron, sgr des Granges, chambellan du roi Louis X, et d'Agnès de Vaucemain. Elle avait notamment pour frère Jean d'Angerant, président de la Chambre des Comptes, évêque de Chartres puis de Beauvais.

Cette famille, dont le nom a connu des orthogrames évolutives, est considérée comme nivernaise par les historiens et généalogistes qui l'ont évoquée¹, en raison des hommages rendus au comte de Nevers pour des fiefs situés notamment dans la châtellenie de Chateauneuf-sur-Allier : les Granges, Pomay ; Mussy à Chantenay, ainsi que Noain, sur la rive gauche, près de Cuffy.

G. de Soultrait, dans son édition de « *l'Inventaire des Titres de Nevers* », avait estimé qu'elle pouvait tenir son nom de la vieille terre de Langeron voisine², appartenant à la châtellenie de Bourbon (l'Archambault), où un donjon des XIII-XIVème siècles subsiste. En Bourbonnais, *angeron* – parfois orthographié anjeron ou enjeron – est le nom de l'ajonc ou genêt épineux.

Les sources disponibles ont permis d'établir une succession sur trois générations, depuis le premier Hugues, cité pour des hommages au comte de Nevers à la fin du XIIIème siècle.

Un second Hugues lui succède dans les mêmes terres et connaît une belle réussite à la Cour comme chambellan et exécuteur testamentaire de Louis X le Hutin. Cet établissement remarquable est peut-être dû à son alliance avec Agnès de Vaucemain, d'une famille

¹ **Dom P.-J. Caffiaux** : « Trésor généalogique, ou Extraits des titres anciens qui concernent les maisons et familles de France et des environs, connues en 1400 et auparavant, dans un ordre alphabétique, chronologique et généalogique » (chez P.-D. Pierres à Paris, 1777) :

Art. **ANGERAN ou ANGERON**, Maison originaire du NivernoisI/**Hugues d'Angeran** est mentionné dans une vente de 1280, faite au comte de Nevers par Robert de Monceaux, damoiseau et Arembourge de Cressency sa femme, d'un bien en la paroisse de Chavanoy tenant aud. Hugues Angeran, chvr. Il fit hom. au comte de Nevers en 1281 (Chartrier de la Ch. Des Comptes). Il épousa Alix avec laquelle il vendit en 1288 à Mme Agnès, veuve de Pierre La Moignon, la maison de Pomoy, qui fut à Gilles de Pomoy, damoiseau. Qualifié de Chvr, Sgr des Granges, il reçut des lettres de l'an 1329 de Louis, comte de Nevers, dont il était conseiller. Il eut pour enfants : Jean, qui suit, et Isabeau mariée à Jean de La Rivière. II/ Jean....

² **En note** : « le Gallia Christiana (TVIII col. 1176) nomme cet évêque **Jean d'Angerant** et ne dit rien de son origine ; il est certain qu'il était de la même famille que Hugues d'Angeron, chvr, nommé ci-dessus. Nous n'avons vu dans aucun titre original, le nom de cette famille, que les copies écrivent : d'Augeran, d'Angerans, d'Angeron ; nous croyons que cette dernière forme doit être préférée, et que la famille prenait son nom de la sgrie de Langeron. »

champenoise proche d'Auxerre, dont un oncle était chambellan et évêque de Chartres, et un autre Maître général des Dominicains.

A la troisième génération on trouve un vaillant chevalier (Robert), un brillant évêque (Jean), un chanoine juriste (Pierre), une abbesse (Alpaïs), et Isabeau, la femme de Jean de La Rivière.

Un Hugues d'Augerant (ou d'Augerent) a accompagné Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, avec d'autres chevaliers bourguignons (Vallery, Sergines, Merry), à la croisade où ce prince trouva la mort en 1266, à Acre. Il fut l'un de ses exécuteurs testamentaires et rapporta son cœur à Cîteaux. Il pourrait être le premier Hugues ci-dessus et le don de la terre de Noain par Robert de Flandre, cte de Nevers, gendre d'Eudes, aurait été sa récompense, mais ce n'est pas démontré.

(Voir le passage qui lui est consacré en fin de notice)

0/ Hugues d'ANGERON

Cité en 1268, comme « père d'Hugues d'Aignon » (voir note 6 ci-dessous)

1/ Hugues d'ANGERON (v. 1240-v. 1300)

Premier connu, cité dès 1274 ; chvr, sgr des Granges (près Magny-Cours, Châtellenie de Châteauneuf-s-Allier)³ et de Noain (La Noain, entre Cours-les-Barres et Cuffy, Châtellenie de Cuffy - 18)⁴ ; possessionné à Chantenay⁵ (St-Imbert), Livry, Rioussé⁶ non loin de Langeron (Châtellenie de Bourbon, diocèse de Nevers).

³ **Chazaud**, p. 173 : « Hugues d'Augerent, chevalier, sire des Granges, qui fit hommage, le 18 octobre 1287 à Robert, comte d'Artois (NDLR : Robert II, cte d'Artois -1250-1302), veuf depuis le 7 septembre précédent d'Agnès, dame de Bourbon, et, en cette qualité, possesseur légitime « des conquez fais entre lui et sa chière et amée compagne Agnès, dame de Bourbon...., en la terre de Borbonois...., durant leur mariage. » (Note 1 - Archives Nationales, p. 864. cote 416).

AD 58, n° G90, fiches man. de Flamare (notée comme faisant réf. à une traduction du XVIIIème) : « 1287, 12 aout, bornage entre le Trésorier du Chapitre de Nevers, comme seigneur de Marzy, d'une part, et **Hugues d'Angeron**, eyr, sgr des Granges, et Alix, sa femme »

Inventaire sommaire des AD du Nord, série B, tII, p. 36, non daté, mais probablement fin XIII°-début XIV° : « B. 1565. (Registre). — In-folio , papier, 294 feuillets, 1199-1338. — Cinquième cartulaire de Flandre » ... « *Publier, dans lesdits pays, que ceux des habitants qui ont à se plaindre des officiers ordinaires du Comte peuvent s'adresser en toute confiance, aux membres de ladite Cour d'appel, composée de Robert, seigneur de Châtillon* (NDLR : sans doute Robert de Chatillon-en-Bazois X 1302, Marg. de Courtenay-Champignelles), *de Hugues d'Auquerau, seigneur des Granges, de Mile de Donzy, doyen de Nevers (cf. infra), de Jean Le Grant, chanoine dudit Nevers, et de Jean Boyau, seigneur de Villers.* »

- **Les Granges** (ou Les Granges-les-Magny, ou Les Granges-de-Magny) à Magny-Cours (Nièvre) ; A. Massé dans sa « Monographie du canton de Nevers » (...) indique que : « ...la terre des Granges constituait un fief important, dépendant de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier et donnant le droit de basse justice . On voit encore la motte et les fossés du château. ». On trouve aux Archives de la Nièvre plusieurs références à cette terre (terriers au XVIIIème siècle), détenue successivement par différentes familles.

⁴ **Marolles, p. 181 : 1281** : « hommages rendus aux Comtes et Ducs par les personnes dont les noms suivent : **Hugues d'Augeran**, chlr, pour la terre de Noain, en la chât. de Cuffy, qui lui a été donnée par Robert, Comte de Flandre (NDLR : Robert de Dampierre (1247-1322), cte de Flandre et de Nevers par son alliance avec Yolande de Bourgogne), sa vie durant.»

Marolles p. 489 : 1287 : « **Hugues d'Angeron**, chlr, tient la terre de Noam, en la chat., de Cuffy, de Robert, comte de Nevers. »

⁵ **Marolles, p. 375 : 1268** : « *Hommage rendu par Hugues d'Aignon, ecr, fils de feu Hugues d'Aignon, chvr, pour ses biens en la paroisse de Chantenay, tenus d'Arnoul, sgr de la Ferté-Chauderon – 1301 : Jean d'Aignon, damoiseau (le futur évêque), pour les chose qu'il tenait en la terre de Charpois, par. de Sainte-Babile, et pour sa terre de Mussy qu'il avoit acquise d'Aramburge sa tante, en la par. de Chantenay* »

Il pourrait être ce compagnon d'Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, mort à Acre en 1266. Robert de Dampierre, son gendre, lui aurait alors fait le don de la terre de Noain, en remerciement, mais ce n'est pas certain.⁷ (cf. infra)



Moulin des Granges (Magny-Cours) (appartenait à l'ancienne seigneurie de ce nom)

⁶ **La Thaumassière** « Assises et bons usages du royaume de Jérusalem... », Paris, 1690 (Notes et observations sur les assises de Jérusalem, p. 259), Cité par **Lespinasse** (Histoire des comtes de Nevers, TII, p. 317) qui précise que Ryesse correspond à Riousse, près Livry (non loin de St-Pierre-le-Moutiers et Langeron) : « *O.P.L.J. Official Nivern . S.J.D.N. quod in praesentia nostra constituti **Hugo Damgiron Miles et Domina Alaidis ejus Uxor**, publica et in jure contessi sunt se recepisse et tenere un Feodum Ligium à nobili Muliere Domina Agnete Domina de Borbonio, salva fidelitate quâ tenemur Domino Comiti Niversensi, universas res immobiles quasi ipsi Dominus Hugo et Domina Alaidis habent et possident Jure hereditatio sitis in Parochia de Chantenayo et apud Ryesse quaecumque sint, exceptis rebus de Charnoyl quae movent de Feodo Domini de firmitate Calderonis, item et omnes Vineas, Census, et omnia alia immobilia quae ipsi hereditario jure pssedent in Parochia de Sancto Petro Monasterii. Quod etiam pro infeodatione hujusmodi habuerant et receperant à dicta Dom. Agnete 100. Et 20. Libras in pecunia numerata. Promittentes Etc.* » Datum anno Domini **1274**, Die lunae post Aestival. Festum Sancti Martini

⁷ Cf. à ce sujet **E. Petit** : "Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne", 1894, et **A. M. Chazaud** : "Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers" (in "Mémoires de la société nationale des antiquaires de France", 1871, p. 164 et ss.)

X avt. 1274, **Alix (ou Aigneau) de POMMAY, dame de Pommay**⁸(Magny-Cours, 58) (*filie de Perreaul de Pommay...*) rend hommage pour des héritages, étant veuve, en 1323⁹

D'où :

- **Hugues II, qui suit**
- ? *Agnès d'Angeron, qui servit la reine Jeanne de Champagne-Navarre (1273-1305)*
(*cf. infra*)
- *Aremburge ? (voir note 5)*

⁸ **1284**, hommage **d'Hugues « Dangeant »** pour sa maison de Pomay (source Lespinasse, TII, p. 348)

Marolles p. 496 : 1288 : Hom. d'Hugues d'Angon, pour la Maison de Pomay

⁹ **Marolles p.315**, 1223 (ndlr : 1283 ou 1323) : Hom « d'Aigneau, fille de feu Perreaul de Pommay, veuve de **Hugues d'Avreault** (*ndlr : d'Angeron*), d'Aligny (*ndlr : Alligny village de la paroisse de Tresnay*), paroissien de Trainay (*ndlr : Tresnay, près La Ferté-Chauderon, acquis par Arnoul IV en 1238 et engagé en 1252*), pour des héritages »

2/ Hugues II d'ANGERON (v. 1270-1341)

Sgr des Granges¹⁰ et de Mussy et autres lieux à Chantenay (voir note 5), Sgr de Salle-le-Roi (St-Martin d'Auxigny, 18, cf. infra), **Conseiller du comte de Nevers**¹¹, Chambellan de Louis X le Hutin (attesté dès 1299¹²), l'un de ses exécuteurs testamentaires¹³, Conseiller au Parlement de Paris (1315)¹⁴, Maître Lai surnuméraire à la Cour des Comptes (1316) puis Maître extraordinaire (1317)¹⁵, Sommelier des Armures royales¹⁶.

¹⁰ **Marolles, p. 195, 1323** : « Hommages rendus aux Comtes par ... **Hugues d'Angeron**, chlr, sgr des Granges, pour la terre des Granges.»

¹¹ "**Trésor généalogique de Dom Villeveille**" (Volume 2, p. 45, 1329) : « Louis, Cte de Nevers, donne des lettres adressées à Mgr **Hugues d'Augerent**, chev., Sgr des Granges, Mre Jouffroy de Vaulsacre, et Mre Mille de Donzy (NDLR : *Chanoine et Chantre de Nevers*), ses conseillers, l'an 1329. »

¹² **O. Canteaut** « Hôtel et Gouvernement chez les Capétiens directs » (Paris, Droz, 2011)

Cité dans **l'Histoire généalogique de la Maison de Harcourt** (par G. de La Roque) (Vol. 2, Livre 14, page 2045, notice sur Bernard de Meullent) : « ...les autres délibérants étaient **Hugues d'Angeron**, Jean de Dammartin... »

¹³ **Ch. de Combault** : « Histoire des Ministres d'Etat qui ont fleuri sous les rois de France de la troisième lignée », Extrait du testament de Louis Hutin : «.... Item nos aimés et féaux Gaucher, Connétable de France (*Gaucher V de Chatillon*., sgr de Crécy et autres lieux, Connétable de France -1255-1329), Miles, sgr de Noyers (NDLR : *Miles de Noyers (1271-1350), Mal de France, Gd-Bouteiller de France, fils de Miles et Marie de Chatillon, sœur du Connétable*), **Hugues d'Angeron**, et frère Vybert, notre confesseur....exécuteurs testamentaires »

¹⁴ **Félix Aubert** « Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII... » (Paris, 1859) et **Popoff** « Prosopographie des Gens du Parlement »

Dictionnaire de Lainé : D'AUGERON, famille de robe ; **Hugues d'Augeron** était conseiller au parlement de Paris en 1314 ; Armes : « de gueules au lion d'argent »

¹⁵ **Constant d'Yanville** « Chambre des Comptes de Paris... » (Paris, 1866-1875) et Jassemin « La Chambre des Comptes de Paris »

¹⁶ **I. Gobry** : « Philippe V, frère de Louis X » (Pygmalion): « L'autre sommelier est celui des armures : **Hugues d'Angeron**, chambellan »

Champollion-Figeac « Documents paléographiques relatifs à l'histoire des beaux-arts... » (1868) : « En l'an **1317**, **Maistre Hugue d'Angeron** envoya au roi, par Guiart de Pontoise, un chanfrein doré à deux têtes de liépart et à deux crestes, de l'œuvre de Limoges, pour donner au roi d'Arménie. »

Paul Lehugeur « Histoire de Philippe le Long... » : « Les armures étaient conservées au Louvre à côté de l'Argenterie. **Hugue d'Angeron** avait vraisemblablement la garde d'autres trésors : le compte qu'il présente au sujet des lévriers montre qu'il veillait sur les maisons royales et probablement sur les richesses qu'elles renfermaient, par exemple sur les plats d'or et d'argent que l'Argentier allait chercher à l'occasion. »

Ces charges marquent la confiance du souverain et l'ascension de sa famille, sans doute en raison de son alliance.

Il est cité dans des actes de la prévôté de Saint-Florentin, sans doute en raison des possessions des Vaucemain dans cette région du sud-ouest de la Champagne.¹⁷

Le roi lui fit don de fiefs en Berry, dont Salle-le-Roi (1316-1323) (St-Martin d'Auxigny, château royal de La Forêt, détruit), et la « Justice de Septaine », aux alentours de Bourges.¹⁸

Les armes d'Hugues d'Angerant ou d'Angeron - et de ses fils, qui font également l'objet de notices - sont décrites dans un manuscrit intitulé : « *Recueil de notices et Armoiries des Présidents, Conseillers du Parlement de Paris...etc.* » (disp. sur Gallica) :

¹⁷ **A. Longnon** : "Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361", "Les comptes administratifs" (1914) I. Charles and . Rtc, Puis, le 1^{er} février 1323, il abandonne à **Hugues d'Angeron** les revenus que celui-ci a perçus sur **une maison donnée par Louis X**, mais confisquée depuis (Charles IV RTC, En janvier 1323, il restitue à Mathieu de Trie des biens que lui avait donnés Philippe IV et qui lui avaient été confisqués depuis avant de lui accorder dans les jours qui suivent 5 600 l. t. de dédommagement (AN, J 396, n o 17 bis). Enfin, en janvier 1325, il renonce à toute nouvelle confiscation contre les Chambly (Charles IV RTC, p.5038) (Source Hals-Shs-Archives ouvertes)

¹⁸ « **Recherche sur les Institutions municipales de Bourges** » (In Mémoires de la Société des antiquaires du centre) : « En 1316, Louis X ayant donné à son chambellan **Hugues d'Angeron**, avec divers fiefs fonciers, la justice sur la septaine, les habitants de Bourges et de la septaine font valoir devant la curia régis que cette donation est « au préjudice de leurs privilèges ». Le procès est toujours pendant en 1318..... »

- **Chaudru de Raynal** : « Histoire de Berry » (**Prélim. XLIX**) Note sur la Septaine : « En 1318 on voit figurer dans une prise de fiefs et arrière-fiefs que le roi cède à Henri de Sully, parmi les propriétés domaniales alors possédées par **Hugues d'Angerant** « la rente et la septaine de bleiz, de gelines.....qui furent au roi jadis. »

- **Emile Chénon** : "**Les Jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328**", 1928, pp. 294-295 : « Pierre de Bourges n'y signale qu'une seule affaire concernant le Berry, affaire déjà ancienne; car elle remontait au règne de Louis X le Hutin. Ce dernier, en janvier 1316, avait donné à l'un de ses chambellans, un chevalier nommé **Hugue Daugeran ou mieux d'Augeron (de Augerone)**, dont il fit l'un de ses exécuteurs testamentaires, le château de la Forêt, dont il a été question plus haut (suprà, n° 37), et qui s'appelait alors la Salle-le-Roi, près Bourges, avec le moulin et l'étang qui en dépendaient, plus un moulin et un clos de vignes à Bourges même, et enfin, ce qui fut plus sensible aux habitants, la justice sur la septaine et d'autres droits encore : le revenu de tout cela fut évalué, dans une prise de fiefs et d'arrière-fiefs concédés par Philippe-le-Long à Henri IV de Sully, à 190 livres tournois (2). Les habitants de Bourges et de la septaine, devenus ainsi justiciables d'un particulier au lieu de l'être directement du roi, protestèrent vivement contre cette donation faite « en préjudice de leurs privilèges ».....

d'Angerant : « de gueules au lion
d'argent »

« Hugue d'Angerant ou d'Angeron, natif
de Bourgogne, fils de....., conseiller au
Parlement en 1314 »

Une fiche de la bibliothèque Mazarine réalisée à partir du manuscrit « *Armoiries des Présidents et Conseillers du Parlement de Paris depuis le XIV^{ème} siècle jusqu'en 1721* » (Paris, Mazarine, 2909, fol 58 – cf. base Bibale) reproduit ainsi ces armes :



X avt. 1319, N. (? Agnès) de VAUCEMAIN, dame de Bouilly¹⁹, protégée de **Clémence de Hongrie** (Reine de France, 1293-1328), d'une famille champenoise des confins de la Bourgogne (Sommeval et Coursan, au Pays d'Othe) dont plusieurs membres occupaient des fonctions importantes dans l'église (fille d'Erard, sgr de Vaucemain et de Coursan ; et de Marie de Chéu, dame de Bouilly²⁰ et de Sormery, 89)

¹⁹ **En Champagne** (Aube) « Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube) des origines à 1790 » par Alphonse Roserot (à Langres, Imprimerie Chamenoise, 1942), pp. 206 et 207 : Seigneurie de Bouilly...3. Les successeurs du roi : « Au mois d'oct. 1325, Charles le bel, qui était tenu de fournir à Marie de Chéu, veuve d'Erard Ier de Vaucemain, 338L de rente, en compensation de l'abandon de la terre de Sormery, qu'elle avait fait à Louis le Hutin, lui abandonna la terre de Bouilly et ses dépendances. Dès 1332 Marie de Chéu était morte. La suite des seigneurs s'établit de la manière suivante : 1328 Eudes, sire de Vaucemain, fils de Marie de Chéu....1343, Louis de Vaucemain son frère, maître des requêtes de l'Hôtel...Ev. de Chartres...1369, Jean de Vaucemain leur neveu....etc.

²⁰ **Testament de Jeanne de Champagne-Navarre** (1304), cité par « *Historia Universitatis Parisiensis* » : elle lègue « aux gens qui nous ont servy :Madame Marie de Chéu, 500 L ; Madame **Agnès d'Angeron**, 200 L ». (NDLR : cette Agnès est-elle une sœur d'Hugues II ?)



(Sœur de Louis de Vaucemain, Chambellan, Evêque de Chartres ; d'Hugues de Vaucemain, Dominicain d'Auxerre, Provincial de France (1322), puis Maître général des Dominicains (1333) (1290, à Coursan – 1341, inh. en Avignon puis à Auxerre, 1388²¹ ; et d'Eudes de Vaucemain, prieur de St-Germain-d'Auxerre, continuateur des « Gesta abbatum Sancti Germani Autissiodorensis »)

²¹ Cf : R.P. Mortier : « Histoire des Maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs » (Paris, Picard, 1907-1909) et « Le Pape Benoît XII et les Frères Prêcheurs » in Cahiers de Fanjeaux n°26

Mortier : « Il naquit au **château de Coursan**, sur les frontières de la Bourgogne et de la Champagne, dans les dernières années du XIIIème siècle. Sa famille occupait des postes honorables à la Cour de France. Hugues de Vaucemain fit son noviciat au couvent d'Auxerre, dont il était fils. Etudiant à Saint-Jacques de Paris, puis professeur et Maître, — le soixante-quatorzième selon le catalogue de Bernard Gui, — il fut élu Provincial de France au mois de février 1322. La charge se trouvait vacante par la mort de Jacques de Lausanne. Hugues de Vaucemain la garda onze ans., C'était un homme très instruit, de sainte vie. Les Pères du Chapitre de Dijon, en 1333, l'éluèrent à l'unanimité Maître Général de l'Ordre. Son gouvernement se résume dans la lutte qu'il soutint vaillamment contre les projets du Pape Benoît XII. Nous les connaissons. Il s'agissait pour le Pape d'imposer à l'Ordre le droit et la pratique de la propriété commune. Comme je l'ai dit plus haut, Maître Hugues de Vaucemain, intransigeant dans ses principes, qu'il estimait fondamentaux pour l'Ordre, mourut à la tâche, au couvent d'Avignon. Il préféra s'ensevelir dans les plis de son drapeau. Noble geste, à coup sûr, mais souvent stérile ! »



Ferme de Vaussemain (Sommeval, 10)



Tour subsistante du château de Coursan-en-Othe (10), détruit en 1780

D'où (*ordre à confirmer*) :

- **Robert, chevalier, s.p. connue**
- **Jean, évêque**
- **Pierre, chanoine**
- **Isabeau X Jean de La Rivière, d'où post.**
- **Alpaïs, abbesse**

3-1/ Robert d'ANGERANT (v. 1310-v. 1360)

Chvr, Ecuyer tranchant du Duc de Normandie, Dauphin (futur Charles V) puis Maître d'Hôtel²², participe aux guerres de l'époque, en Bretagne et en Guyenne²³.

²² Il est cité en cette qualité comme témoin dans l'acte de 1360 (Chatelet de Paris) constatant les fiançailles de Bureau de La Rivière et Marguerite d'Auneau « ...Mgr Robert d'Angeran, chevalier, maistre d'hôtel de Mgr le duc de Normandie et Dauphin de Viennoye... » (cité par **A. Lefebvre** : « **Nouvelle note sur Bureau de La Rivière et sa famille** », Paris, chez P. Dupont, 1895)

²³ **Luce** « Chroniques de Froissart » (TIII, p. XXXIII) : « Note 1. C'est sans doute à l'assaut de ce pont [d'Aiguillon] qu'un chevalier gascon du parti anglais, Alexandre de Caumont (NDLR : *Alexandre de Caumont, sgr de St-Bazeille et autres lieux, issu des Nompar, barons de Lauzun et des Talleyrand-Périgord*), fut fait prisonnier par **Robert d'Augerans**. Par lettres du 7 juillet 1346, confirmées par Philippe de Valois le 19 septembre 1347, le duc de Normandie fit un don de 500 livres à Robert d'Augerans, chevalier « en récompense de ses services, et que, de sa franche volonté, il bailla et delivra au dit duc, Alexandre de Caumont, chevalier, ennemi du roy, lequel il avoit pris à l'assaut du pont d'Aguillon, et duquel il eust eu grant raençon. ° Bibl. nat., Mss., Cabinet des Titres. V. Bertrand, Études etc., p. 326. 2. Cf. Jean le Bel, Chroniques, t. II, chap. Lxx et Lxxi, p. 61 à 75. »

G. Demay : "Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale", (1885, t.1, p. 43) : « 403 - **Robert d'Augeran**, Chevalier, Sceau rond, de 25 mill. - Un lion assis coiffé d'un heaume cimé d'un vol, sur champ réticulé.RT DAU..RANT ChER , Guerres de Bretagne, d'Anjou, du Maine, etc, - Quit. de gages.- Redon, 8 juin 1352, (Clair., r. 39, p. 2949.) »

P.-H. Morice : "Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ... de Bretagne" (t. I, p. 1484) : « Scachent tuit, que je **Robert d'Augerant** Chevalier, aieu & receu de Jacques Poncin, jadis Clerc de feu Monsieur d'Auffemont Marechal de France, en prest sur les gages de moy, & de six Escuiers deservis & à deservir en ces presentes guerres de Bretagne, sous le gouvernement de Monsieur de Derval, de Monsieur Guillaume de Neelle & de Monsieur de Rex, la somme de treize livres tournois, desquels je me tiens pour contens. Donné sous mon scel à Rennes le 23. Aoust 1352. »

Raymond Cazelles : "Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V" (Droz, Paris-Genève, 1982) : « Maître d'hôtel du Dauphin ... En 1359, figuraient sur la liste Philippe des Essars, Philippe d'Aunoy, Gautier du Ru, Robert d'Angerant et, extra ordinations, Nicolas Braque. Le seul qui subsiste après la réduction de 1360 est **Robert d'Angerant**, proche parent de cet évêque de Chartres qui vient d'être fait président de Chambre des comptes. Ce Robert d'Angerant, qui ne fera guère parler de lui, est un chevalier. Il s'est battu en 1352 dans les guerres de Bretagne, donnant quittance de ses gages au mois d'août à Dinan et à Rennes²³. Nous nous trouvons encore dans l'entourage de Charles de Blois, pas très loin de Pierre de Villiers et de du Guesclin. **Robert d'Angerant** mourra assez vite car son héritier, **Jean d'Angerant**, est encore évêque de Chartres [jusqu'en 1367] quand il obtient l'autorisation de n'accepter la succession du maître d'hôtel du dauphin que sous bénéfice d'inventaire²⁴. »

22 - Bib. nat. Clairambault 833 p. 1178 et ss.

23 - Dom Morice, Histoire de Bretagne, Preuves, I, 1484.

3-2/ Jean d'ANGERANT (1312 - 24 jan 1375)

(d'Angeron, « de Angeranti », d'Augeran)

Sgr des Granges et de Marcy²⁴, Conseiller-clerc en la chambre des enquêtes du Parlement de Paris (1336), puis en la Grand-Chambre du Parlement (1345); Clerc et Conseiller au Parlement (1350)²⁵; Maître clerc des Requêtes de l'Hôtel du Roi (1359)²⁶; Maître en la Chambre des Comptes (1360), Président de la Chambre des Comptes (1361-1375)²⁷;

24 - Vitte, Formulaires de la chancellerie, dans Mél. d'archol. et d'hist. de l'éc. de Rome, 1931, p. 190.

²⁴ **Marolles, p.196, 1366** : « Jean de Torteron, procureur de révérend père en Dieu mess. **Jean d'Angeron**, év. de Chartres, sgr des Granges et Marcy, pour ces deux terres.» (NDLR : il aurait hérité de son frère Robert...)

²⁵ Source : **M. Popoff** : « *Prosopographie des Gens du Parlement de Paris* » (Paris, Le Léopard d'or, 2003)

²⁶ Source : **E. Maugis** : « *Histoire du Parlement de Paris...* » (Paris, Picard, 1913)

²⁷ **R. Cazelles** : « Société politique, noblesse et couronne, sous Jean le Bon et Charles V », déjà cité : « Le premier acte du roi concerne la Chambre des Comptes. Le 2 novembre à Saint-Omer, Jean II institue le nouvel évêque de Chartres Jean d'Angerant, consiliarius et superior magister camiliare compotorum parisius. Le 4 novembre il expédie une lettre close à Jean de Dormans pour lui signifier d'installer **Jean d'Angerant** dans sa fonction nouvelle, ce qui est exécuté le 12 du mois. Cette maîtrise supérieure confère la direction des travaux de la Chambre, et dans les années suivantes, Jean d'Angerant sera couramment appelé « Président » de la Chambre des Comptes. »

J-B. Souchet « Histoire du diocèse et de la ville de Chartres » (Chartres, 1879) : « J'apprens du registre Capitulaire dudit Chartres, que **Jean d'Angerant** fut pourveu de l'évesché dudit lieu dès le mois de septembre de ladite année [1360]. »

Françoise Autrand « Naissance d'un grand corps de l'Etat : les gens du Parlement de Paris, 1345 à 1454 » (Annales, 1982, Vol. 37) : « Ainsi les deux frères **Jean et Pierre d'Angerant** qui siégèrent ensemble à la Cour de 1345 à 1359 étaient fils d'Hugues d'Angerant qui fut l'un des exécuteurs testamentaires de Louis X et neveux de Louis de Vaucemain qui fut maître-clerc du Parlement, avant de devenir maître des Requêtes de l'Hôtel en 1338 puis évêque de Chartres en 1357 (15). Issu d'une famille noble de l'Yonne, aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, Vaucemain faisait partie d'une des plus puissantes « équipes » de serviteurs des Valois, celle de Miles de Noyers. Encore influent jusqu'à sa mort en 1350, ce dernier n'est peut-être pas étranger aux débuts des frères d'Angerant. Jean d'Angerant poursuivit une belle carrière en devenant comme son oncle évêque de Chartres en 1361, puis de Beauvais en 1368, tout en présidant la Chambre des Comptes, de 1360 à sa mort en 1375. En dehors de ses fonctions administratives, il joua un rôle politique car son frère et lui étaient des rares parlementaires à appartenir à la faction navarraise. L'exemple ne fut pas perdu pour leur neveu Bureau de La Rivière qui tint une place importante dans l'entourage de Charles V et pendant le bref gouvernement personnel de Charles VI fut l'un des « Marmousets » »

Chanoine puis Doyen de Chartres, Évêque de Chartres (1360-1367), Évêque-comte (pair) de Beauvais (1367-1375)²⁸

Fisquet « La France Pontificale » (chez Repos, à Paris, XIXème)

Diocèse de Chartres, 87, Jean IV d'Angerant :

« *Fils de **Hugues d'Angerant**, chevalier, chambellan du roi Louis le Hutin, qui le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires, et neveu de Louis de Vaucemain, évêque de Chartres, Jean, né en juillet 1312, avait été fait conseiller au parlement de Paris en 1344, et était successivement devenu président en la chambre des comptes et doyen de Chartres. Pourvu, dès le mois de septembre 1360, du siège épiscopal de cette dernière ville, il reçut, le 8 mars 1361, le serment de Philippe de Navarre, et le mardi, 25 janvier 1362, celui de Jean le Royer, abbé d'Arcisses. Par une ordonnance du 14 décembre de cette année, il unit la paroisse Saint-Pierre de Blois à celle de Saint-Nicolas. Vers cette époque, le roi Jean après avoir recouvré sa liberté, vint à Chartres, rendre grâces à Dieu, au pied de l'autel de Marie, et remercier le chapitre cathédral des sommes considérables qu'il avait recueillies pour sa rançon. Ce fut alors qu'il lui concéda le droit de committimus.*

Buchère de l'Epinois : « Histoire de Chartres » (p. 25) : « ...ce prélat (Simon Lemaye) mourut à Chartres au mois de juin 1360, et le Chapitre se hâta de députer le Chantre en dignité, à Calais, près des rois de France et d'Angleterre, pour obtenir la permission de procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Le choix, probablement provoqué par le roi Jean, tomba sur **le doyen Jean d'Angerant**, président en la chambre des Comptes. La signature de ce personnage, avec le titre d'esleu de l'église de Chartres, figure au bas des lettres-patentes que Jean donna à Calais le 14 octobre 1360, pour approuver les collations de bénéfices en régale faites pendant son absence par le prince régent, et pour déclarer les collations que lui-même avait faites de la Prévôté de Normandie au cardinal de la Forêt et de deux prébendes du Chapitre à ses féaux secrétaires Macé Guchery et Denis de Colors. Jean d'Angerant demeura longtemps éloigné de son siège à cause de ses fonctions à la chambre des Comptes. »

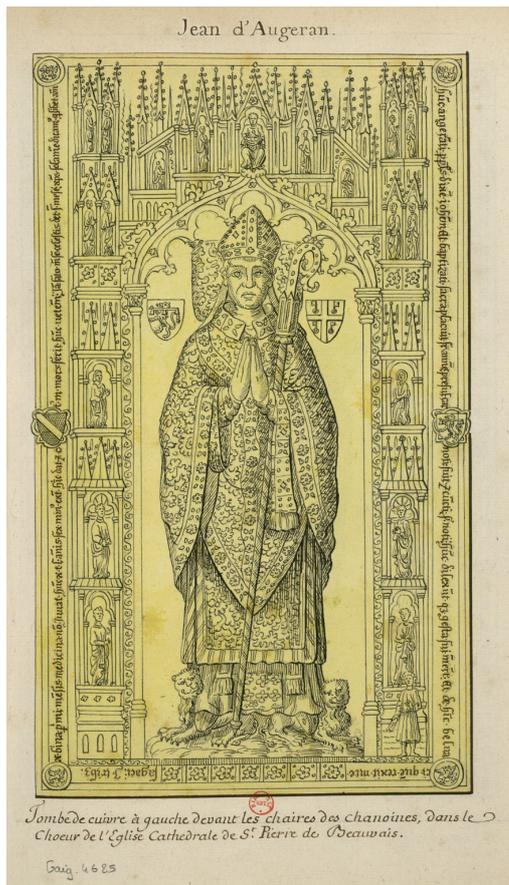
AD Eure-et-Loir, série G - 1357 — Acquêt par **Jean d'Angerant**, doyen de Chartres, d'une maison et verger près le puits de Reculet.

²⁸ **Société académique de l'Oise (1883) : Jean d'Angerant (1358-1375).** Il y avait, de son temps, une échelle patibulaire à Saint-Just comme marque de sa haute justice. Elle était posée dans la grande rue, vis-à-vis de la rue de Bourg-Nouvel, appelée plus tard petite rue de Beauvais. Roch ou Roger de La Tournelle, seigneur du fief de la prévôté de Saint-Just, la fit jeter à bas en 1375. L'évêque lui intenta un procès en Parlement pour cet acte arbitraire. Roch n'attendit même pas la fin de la procédure ; mais se voyant sur le point d'être condamné, de l'avis de son conseil, demanda grâce. Il dut reconnaître l'évêque pour son seigneur suzerain et faire remettre en place, de ses propres deniers, l'échelle qu'il avait abattue. Deux ans plus tard, en 1377, il fit au successeur de Jean d'Angerant la foi et hommage et dénombrement du fief de sa châtellenie, et le 2 juin 1380 il vendit le même fief à l'évêque, qui le réunit ainsi à son domaine.

Jean était absent de son diocèse lorsque, le samedi, 2 mars 1364, ses vicaires généraux assignèrent le jeudi, 7 de ce mois, pour la bénédiction de Pierre Ferlard ou Foillard, élu ce même jour abbé d'Arcisses. Il promit obéissance à son métropolitain, Guillaume de Melun, archevêque de Sens, en mars 1365, et, en qualité d'évêque de Chartres, donna à Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, quittance de 200 florins d'or, sur ce qui lui était dû de ses gages, le derrain jour d'octobre 1366 (31 octobre). Au bas de cet acte, aujourd'hui déposé aux archives de l'Empire, est appendu un petit sceau en cire rouge, sur lequel on voit le buste d'un évêque, portant à son cou un écusson dont on ne reconnaît point les émaux, mais où l'on remarque un lion et un lambel. Le dimanche, 11 juillet 1367, il avertit les chanoines de Notre-Dame de Paris que le samedi, 17 de ce mois, il se rendrait dans leur église pour y recevoir, en nature, les denrées auxquelles ils étaient annuellement tenus envers les évêques de Chartres. Un ancien titre constate que le 31 juillet suivant, Jean fut transféré à l'évêché de Laon; mais ainsi qu'il résulte d'un vidimus des lettres du pape Urbain V, cette translation n'eut point lieu. Par lettres du 13 novembre de cette année, le roi Jean lui laissa la disposition des biens de l'évêché, et ce jour-là, Jean d'Augerant siégeait à la chambre des comptes de Paris. En mai 1368, Guillaume Desjardins, abbé de Saint-Père de Chartres, lui adressa un traité intitulé : *De Solutione decimarum*, mais Jean ayant été transféré au siège de Beauvais, par acte consistorial du 23 septembre suivant, daté de Montefiascone, Guillaume dédia son ouvrage à son successeur, Guillaume de Chanac. Le manuscrit se conservait, avant la révolution, dans la bibliothèque de Saint-Père. L'évêché de Beauvais était vacant par la promotion de Jean de Dormans au cardinalat. **Jean d'Augerant en prit possession le 11 février 1369**, et remit, le 13 mars suivant, quelque chose de son droit de joyeux avènement, à l'abbé de Froidmont. Vers l'année suivante, il érigea canoniquement la confrérie de Sainte-Madeleine, dans la paroisse de ce nom, et fonda, dans son palais épiscopal, une nouvelle chapelle, qu'il dédia sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste, son patron. Lorsqu'il était simple chanoine de Chartres, le roi Charles V l'avait choisi pour assister, le 1er mai 1360, à la conclusion du traité de paix, signé à Bretigny, avec le roi d'Angleterre. Satisfait de ses services diplomatiques, il lui confia, avec Arnaud de Corbie, la mission **d'aller trouver Jean de Montfort, duc de Bretagne, pour essayer de le détourner du parti des Anglais. Au retour de ce voyage, Jean d'Augerant mourut à Paris, le mercredi, 24 janvier 1375**, à l'âge de soixante-deux ans et demi, après avoir légué à son église cathédrale une somme de 1,500 livres. Son corps, rapporté le surlendemain à Beauvais, y fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, sous une tombe de cuivre, au-dessus de laquelle il était représenté en chape, crosse et mitre, avec ses armoiries, celles de sa cathédrale, et une longue épitaphe. Son neveu, Bureau de la Rivière, chambellan du roi, fonda, peu après, son anniversaire. C'est à tort que certains historiens ont appelé ce prélat Jean d'Angerand ou Jean d'Anguerand.

Il portait pour armoiries : « d'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, au lambel de trois pendants d'argent, sur le lion..»

Sa plaque tombale en cuivre était placée devant les chaires des chanoines dans le chœur de la cathédrale St-Pierre de Beauvais. (coll. Gaignières, Bnf). Une incrustation dans le sol du chœur en rappelle l'existence.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Les armes au lion gravées sur cette plaque portent un lambel à trois pendants : brisure de cadet. A droite, le blason du diocèse de Beauvais.

Les armes d'Angerant sont reproduites sur le cadre, avec en vis-à-vis les armes de La Rivière, ce qui suggère que ce monument aurait été commandé par Bureau de La Rivière, son neveu comme il le fit pour celui de sa mère (cf. infra) à St-Maur des Fossés.

Ces armes sont également décrites dans « *L'Histoire des évêques de Beauvais* »²⁹ : « *d'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, au lambel de trois pendants d'argent brochant sur le tout* ».

Il y a donc une différence de couleurs avec celles décrites ci-dessus, tirées de manuscrits du XVIIIème siècle portant sur les membres du Parlement de Paris. Rien ne permet à ce stade d'opter pour l'une ou pour l'autre.

²⁹ **Par Arthur Demarsy**, archiviste-paléographe (PARIS LIBRAIRIE HÉRALDIQUE DE J.-B. DUMOULIN, 13, QUAI DES AUGUSTINS, 1865) : « **Jean Daugerant ou d'Augerant, fils d'Hugues Daugerant**, avait été élu évêque de Chartres et parvint au siège de Beauvais par la démission de Jean de Dormans en 1368. Il mourut à Paris, le 24 janvier 1375 et fut enterré à sa cathédrale de Beauvais (SM, P. Ans., D.). Pillet donne le lion de sinople. **L'écu au lion chargé d'un lambel se trouve sur son tombeau, et il y en a un second, chargé d'une fasce qui est sans doute celui de sa mère.** (Gaignières.) »

3-3/ Pierre d'ANGERANT³⁰

Conseiller clerc en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris (1345), en la Grand-Chambre (1359)³¹; professeur de droit au collège de Navarre, chanoine de Saint-Martin de Tours, chanoine prébendé de Langres et d'Aire. Il a détenu le manuscrit concernant la Conquête de Constantinople et l'Histoire de l'empereur Henri.

Même armes que son père (cf. supra)

30 **Raymond Cazelles** : "Étienne Marcel champion de l'unité française", 1984, p. 132 : « Quant à **Pierre d'Angerant**, c'est un professeur de droit qui siège au Parlement, comme maître clerc, depuis 1340. » Cité aussi par le même auteur dans « Société politique... » pp. 99 et 100.

J. Longnon : " Sur l'histoire de l'empereur Henri de Constantinople par Henri de Valenciennes" ... (in "Romania", 1946, Vol. 69, N° 274, pp. 198-241, p. 222) : « ...et au second feuillet de garde, d'une écriture du siècle précédent [du XIV^e] : Iste romancius est **Petri Daugerans**. Le manuscrit a donc appartenu à Pierre d'Augerans, qui était conseiller clerc au Parlement de Paris dès 1342¹ et encore en 1359²... »

1-Archives du Vatican, Reg. I des Suppliques, fol. 17 (mai 1342). **Pierre d'Augerans** y est désigné encore comme professeur de droit, chanoine de Saint-Martin de Tours et chanoine prébendé de Langres et d'Aire.

2 - Edouard Maugis, Histoire du parlement de Paris, t. III, p. 7. — **Pierre d'Augerans** est encore nommé comme conseiller au parlement en 1345, dans le cartulaire de l'Université de Paris, éd. Denifle et Chatelain, t. II, pp. 563-564. »

³¹ Sources : Popoff et Maugis, déjà cités

3-4/ Isabeau d'ANGERANT ³² (+1363, inhumée en l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés³³)

X Jean de LA RIVIERE (+v. 1346) (*filz de Jean, sgr de la Rivière, Perchin, Brinon et Champallement, et d'Isabeau de Chassin*)

D'où :

- **Jean, premier chambellan**
- **Bureau, premier chambellan, inhumé à Saint-Denis**
- **Marguerite, abbesse de Jouarre, puis de Montivilliers**

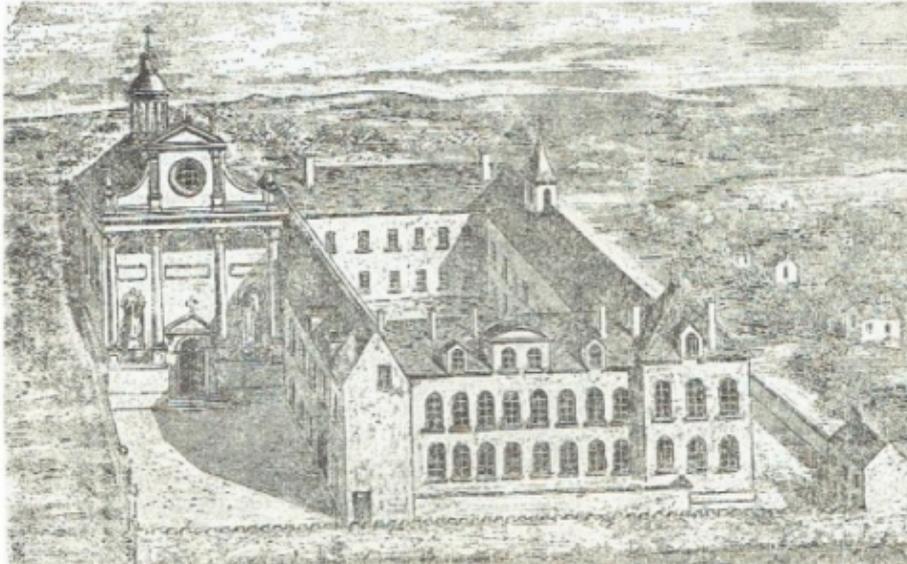
³² **Marolles p. 753** : Note (Soultrait) : « Pour ce qui regarde l'alliance avec **ladite d'Angerant, elle étoit fille d'Hugues**, qui fut l'un des exécuteurs testamentaires du Roi Louis Le Hutin en 1316. Elle mourut le jour de la Saint Nicolas d'Hiver 1333 et fut enterrée à l'Abbaye de Saint Maur des Fossés (v. Lebeuf). Elle laissa deux fils et une fille : Jean, deuxième du nom, premier Chambellan de Charles V, mort outre-mer sans enfants ; Bureau qui continua la lignée et épousa Marguerite d'Auneau, et Marguerite de La Rivière, abbesse de Jouarre ».

³³ **Lebeuf** : "*Histoire du diocèse de Paris*" (1883, t. 2, Doyenné de Chelles, p. 441) : Son épitaphe en la chapelle Notre-Dame-des-Miracles de l'église Saint Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) : "*Cy gist Noble Dame **Madame Isabel d'Angeran**, jadis femme de noble Chevalier et Seigneur Monsieur Jehan Seigneur de la Riviere, laquelle Dame avoit eu dudit Seigneur trois enfans cy-après nommés, c'est à sçavoir Monsieur Jehan Seigneur de la Riviere, premier Chambellan du bon Roi très débonnaire le Roi Charles-le-Quint de son nom que Dieu absolue, Reverente Dame en Dieu Madame Marguerite de la Riviere Abbesse de l'Eglise de Ierre, Monsieur Bureau Seigneur de la Riviere, lequel fut après la mort de Monsieur Jehan son frere premier Chambellan du Roi Charles dessusdit, et après, premier Chambellan du Roi Charles VI de son nom fils du Roi dessusdit. Laquelle Dame trépassa le jour de Saint Nicolas d'hyver, l'an de grace 1363. Prier pour son ame, que Dieu bonne mercy lui face. Amen.*"

NDLR : les ruines subsistantes de la chapelle N.-D. des Victoires sont en cours de restauration dans le parc de l'ancienne abbaye de Saint-Maur, mais il n'y a pas trace de ce monument ; Bureau de La Rivière contribua à la reconstruction de l'abbaye et fut sans doute le commanditaire de ce monument funéraire.

3-5/ Alpaïs d'ANGERANT

Abbesse de l'Abbaye bénédictine royale de Saint-Avit de Châteaudun³⁴, à Saint-Denis-les-Ponts (28) sur les bords du Loir.



³⁴ **Gallia Christiana** : MI XIV° : « 28. — Alpaïs d'Augerant. Fille de Hugues d'Augerant, chevalier, chambellan du roi Louis le Hutin, et sœur de Jean d'Augerant, évêque de Chartres, elle avait l'administration de l'abbaye vers le milieu du XIVE siècle. Elle mourut, suivant le Nécrologe, le 25 avril, après avoir légué au monastère pour son anniversaire dix livres et une coupe d'argent. »

Hugues d'AUGERANT

(ou d'Augerent)

Ce compagnon d'Eudes de Bourgogne-Nevers ne peut être positionné avec certitude dans cette généalogie.

Lespinasse et Chazaux (cf. ci-dessous) estiment qu'il s'agit d'Hugues d'Angeron, sgr des Granges (cf. supra) – ce qui serait possible en termes chronologiques –, mais sans étayer cette affirmation. Ils sont également d'avis que ce nom venait de la terre de Langeron.

Les autres citations confirment le rôle que ce chevalier tint dans l'épopée d'Eudes, mais aucune ne livre d'indication sur son appartenance familiale. Tout au plus doit-on relever que ses compagnons sont des chevaliers bourguignons (Vallery, Sergines...), dont les fiefs sont situés en différents points de l'actuel département de l'Yonne. Eudes était comte de Nevers, Auxerre et Tonnerre, par son mariage avec Agnès de Bourbon, et son escorte pouvait être composée de chevaliers issus de ces comtés.

Mais il pourrait aussi être issu de la lignée franc-comtoise de Thoire, d'où sont issus des seigneurs d'**Augerans** (Jura), dont un Hugues à la même époque, dans la mesure où de nombreux chevaliers du comté de Bourgogne se trouvaient alors en Terre Sainte.³⁵

Citations :

1/ R. de Lespinasse « Les comtes de Nevers » (TII, p. 271 et suiv.) :

« Parmi les cavaliers de la suite du comte Eudes, figuraient en tête deux barons, Hugues d'Augerant (1) et Geoffroy de Sergines.... »

Note 1 : *« Hugues d'Augerent » appartient certainement à une famille nivernaise. Le même Hugues fait hommage, en 1281 et 1287, pour sa terre de Noain, près Cuffy, qu'il possédait sa vie durant par don de Robert de Flandre, comte de Nevers. En 1288, Hugues d'Angeron requit le comte Robert de recevoir à foi et hommage Agnès, veuve de Pierre de Lamoignon pour sa maison de Pommay qui lui et sa femme lui avaient vendue. L'évêque de Chartres, Jean d'Angeron en 1366 qui fit hommage pour les terres des Granges et de Marcy, faisait partie de la même famille (Titres de Nevers, col. 82, 195, 196, 490). Ce nom a été écrit de plusieurs façons : Augeran, Angerans, Angeron, il provient évidemment de la terre de Langeron, châellenie de Chateauneuf-sur-Allier, nom illustré au siècle suivant par les chevaliers Andrault, qui le possédèrent pendant longtemps. Dans leurs ouvrages respectifs et sans se reporter l'un à l'autre, MM. de Soultrait et Chazaud ont conclu à la même origine de Langeron, en s'appuyant sur des textes qui ne laissent aucun doute. »*

³⁵ cf. à ce sujet l'étude de **L. Delobette** : « Les croisés bourguignons au secours de la Terre Sainte et d'Antioche après 1268 » (in....

2/ Arch. Nat., Trésor des Chartes (Paris, supplément, carton J. 821 n. 1 - Numéro CBMA : 9304) publié d'après quatre rouleaux de parchemin par M. Chazaud, archiviste de l'Allier, dans *Mémoire des antiquaires de France*, t. 32

« ROULEAU A. CE SONT LI ESCRIT DES CHOSES LE CONTE DE NEVERS APRÈS SON DÉCÈS. I. C'est la paie des genz le conte de Nevers faite par monseignor Hugue d'Augerant, et par monseignor Joffroi de Sergines, qui i estoit por monseignor Erart de Valeri (NDLR : Vallery en Gâtinais, près Sens). Ce fut la veille de feste Saint-Lorant en l'an mil CC LXVI, dou lais que li cuens lor fist. I. C'est la paie des chevaliers. A monseignor Gaucher de Merri, VIxx besanz por XL liv. tornois. II. C'est la paie des Ostex et des Trecoples. Por l'ostel monseignor Gaucher de Merri et monseignor Guion de Chantenai, por II mois, VI besans XVI quarrobles. III. Por monseignor Erart de Valeri, VIIIc XXXI bes. et demi de sa paie. VIII. C'est la recepte des choses le conte de Nevers qu'il avoit au jor qu'il ala de vie à mort. De la remanance dou compe (sic) Estiene le Clerc demora XV liv. t. II s. moins que il bailla en la main monseignor Hugon d'Augerant, et à ce compe fu messire Goffroiz de Sergines, le juennes, por monseignor Erart de Valeri, et fu la veille de feste Saint-Lorant en l'an mil CC LXVI. VIII. An cel menière demore la recepte de susdite 44 liv. 13 s. 4 d. t., lesquelx messire Erarz de Valeri prist de sa paie de ceu que li quens li devoit; c'est à savoir por les trois parz de l'année, 1125 liv., et por III chevax, que mors que afolez, 450 liv.; somme por tot 1575 liv. tornois que l'en li devoit. Et d'autre part il demora en la main Mgr Erart, choses qui ne porent estre vendues ainz que messire Hugues d'Augerant s'en alast; et furent prisiées 206 liv. 13 s. 4 d. t. An cel menière fut paieez messire Erarz de sa deite jusque à la demorance de 263 liv. 13 s. 4 d. t., que il ot ancor à recevoir de sa paie. Cilz compes (sic) fut feiz le jueudi après feste Saint-Remi en l'an mil CC LXVI, en Acre, por Mgr Erart de Valeri, et Mgr Hugon d'Augerant, et Mgr Joffroi de Sergines le juenne. IX. Et ce sunt les choses qui demorèrent monseignor Erart de Valeri, prisiées por les 206 liv. 13 s. 4 d. t. desus diz: Premièrement 1 chapel d'or à pierres et à perles en pris de 80 liv. t. Après, li garnement de la Chapelle nueve, que li quens avoit faite, prisée 150 besanz. Li dui esprevier, 60 b.; Li dui tapi nuef, 20 b., et 9 dras de Tartais por 40 b., et 1 drap qui i estoit d'or et fut perchez (sic) sor le cuer le conte; Item une tante pour 41 b.; Li dui grant romanz et li Chançoners por 31 b. Ce fut li romanz des Loheranz et li romanz de la terre d'Outre-mer et li Chançoners; Somme de ces choses prisiées à besanz 382 besanz, qui valent 206 liv. 13 s. 4 d. tournois. Paie des chevaliers le conte qui estoient de manage, faite des V cens mars d'estellins que li dux envia. A monseignor Erart de Valeri, 200 mars por 555 liv. t. sor sa paie que l'en li devoit, qui montoit à 575 liv. t. por les trois parz de l'année, et por les chevax morz. »

3/ E. Petit, « Histoire des ducs de Bourgogne » TV :

« Il ne semble pas que ces beaux projets de croisade aient jamais eu de la part du duc un commencement d'exécution, mais il est probable que l'expédition d'Eudes, comte de Nevers, son fils, fut décidée pour acquitter cet engagement. Eudes, que nous rencontrons pour la dernière fois au château de Metz-le-Comte, en compagnie de ses frères, le 21 juillet 1265, partit de là avec une suite de cinquante chevaliers, d'un certain nombre d'écuyers et de servants. Parmi les chevaliers, on doit citer Hugues d'Augerant, Geofroi de Serginnes et son fils du même nom, Erard de Vallery, Gaucher de Merry, seigneur de Merry-sur-Yonne et de Bessy, fils de Geofroi de Merry, connétable de Romanie. »

« On apprenait la mort malheureuse d'Eudes, comte de Nevers, décédé à Acre, le mercredi 4 du mois d'août 1266, à l'âge de trente-six ans. Hugues d'Augerant et les exécuteurs des dernières volontés du défunt, après avoir fait embaumer et enterrer son corps au cimetière de Saint-Nicolas d'Acre, rapportaient son cœur dans un écrin pour le déposer à l'abbaye de Cîteaux. Quelques tristes souvenirs étaient remis dans les mains de son père, divers anneaux précieux, et le reste d'une somme de cinq cents marcs d'estellins que le duc de Bourgogne lui avait fait expédier par l'intermédiaire des chevaliers du Temple.

Quatre rôles ou rouleaux, conservés aux Archives nationales, contiennent le détail des sommes léguées par le comte de Nevers à ses gens, chevaliers, écuyers, servants, et payées à chaque légataire la veille de la Saint-Laurent (9 août 1266) par Hugues d'Augerant et Geofroi de Serginnes, fondé de pouvoirs d'Erard de Vallery. On trouve dans ce précieux document des indications exactes sur les bagages et le matériel, dont se faisait suivre au XIII^e siècle un chevalier de cette importance partant pour une telle expédition. »

4/ **Chazaud** : *"Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers"* (in "Mémoires de la société nationale des antiquaires de France")

- « ...Quant aux autres noms cités dans nos rouleaux, et qui ne se retrouvent pas dans les chroniques contemporaines relatives aux dernières Croisades du XIII^e siècle, il est plus que vraisemblable qu'ils se rapportent à des hommes d'origine bourguignonne, nivernaise, ou bourbonnaise, Eudes, fils aîné d'un duc de Bourgogne, ayant été successivement, de par sa femme, sire de Bourbon et Comte de Nevers. Pour m'en tenir au Bourbonnais que je connais davantage, il y a lieu, ce me semble, de revendiquer, pour cette province, les noms de Copin ou Compin parmi les chevaliers, de Givri parmi les écuyers, et enfin de Milet et de Barillet parmi les garçons. Hugues d'Augerant pouvait être réclamé à la fois par le Bourbonnais et par le Nivernais, si c'est lui ou un de ses parents, aussi nommé Hugues d'Augerant, chevalier, sire des Granges, qui fit hommage, le 18 octobre 1287, à Robert, comte d'Artois, veuf depuis le 7 septembre précédent d'Agnès de Bourbon, et, en cette qualité, possesseur légitime « des conquies fais entre lui et sa chièrre et amée campagne Agnès, dame de Bourbon...., en la terre de Bourbonnais...., durant leur mariage. » Le fief de Hugues d'Augerant, dont le nom se trouve aussi sous la forme Augeront, Angeron, était situé dans les paroisses de Chantenai, Azy, Livri et Langeron qui, bien que comprises en partie, au XIII^e siècle, dans la châtellenie de Bourbon, avaient dû auparavant ne relever uniquement que de Nevers, ainsi que l'indique une notice du Cartulaire de Nevers, souvent citée, et que Baluze date de 1092 à 1096. »

p. 18 : "Messire Hugues d'Augerant bailla au trésorier du Temple 2,258 besanz por parfeire la paie, avec ceu qu'il aveient eu, de 3,000 besanz que li quens lor deveit".

- p. 176 : « Cest la paie des genz le conte de Neverz feite par mon segnor Hugue d'Augerant , et par mon segnor Joffroi de Sergignes, qui i estoit por mon segnor Erart de Valeri. Ce fu la veille de feste saint Lorant en l'an mil CC LXVI, dou lais que li cuens lor fist. » ... [p. 176-177] « Cest la paie des chevaliers ... A mon segnor Hugues d'Augerant, VI^{xxb} por XL^{lbt}. » ... [p. 177] « Il C'est la paie des ostex, et des tregoples ... Por l'ostel mon segnor Hugue d'Augerant, iii^b par ii mois. »

- p. 186 : « Et por le despens por monseignor Hug[on] d'Augerant, et Robet (dont les parties sont en cest escrit) et lor mainiée, tant com il furent en Acre, et por deniers que l'en paia de

*choses obliées, et d'autres choses, XXVIII^{lb t} XII^d moins et LIIII^{lb t} que messire Hugues prist
por son passage et por sa mainiée... »*
